|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| IPC/WG/39/2 | | |
| ORIGINAL :  anglais | | |
| DATE :  24 mai 2018 | | |

**Union particulière pour la classification internationale des brevets (Union de l’IPC)**

**Groupe de travail sur la révision de la CIB**

**Trente-neuvième session**

**Genève, 23 – 27 avril 2018**

rapport

*adopté par le groupe de travail*

# Introduction

1. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci‑après dénommé “groupe de travail”) a tenu sa trente‑neuvième session à Genève du 23 au 27 avril 2018. Les membres ci‑après du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Espagne, États‑Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Japon, Mexique, Norvège, République de Corée, Roumanie, Royaume‑Uni, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Office européen des brevets (OEB) et Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) (23). La Hongrie était représentée en qualité d’observatrice. L’Association européenne des étudiants en droit (ELSA International) était représentée. La liste des participants fait l’objet de l’annexe I du présent rapport.
2. La session a été ouverte par M. K. Fushimi, directeur de la Division des classifications internationales et des normes.

# Bureau

1. Le groupe de travail a élu à l’unanimité M. F. Brady (Irlande) président et Mme Y. Nguyen (États‑Unis d’Amérique) vice‑présidente pour 2018.
2. Mme N. Xu (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

# Adoption de l’ordre du jour

1. Le groupe de travail a adopté à l’unanimité, avec des modifications mineures, l’ordre du jour révisé qui figure à l’annexe II du présent rapport.

# Délibérations, conclusions et décisions

1. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l’OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu’une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l’adoption de cette conclusion.

# Rapport sur la cinquantième session du comité d’experts de l’Union de l’IPC

1. Le groupe de travail a pris note d’un rapport verbal du Secrétariat sur la cinquantième session du Comité d’experts de l’Union de l’IPC (ci‑après dénommé “comité”) (voir le document IPC/CE/50/2).
2. Le groupe de travail a noté que le comité était convenu que le Bureau international mettrait à jour les symboles de la CIB figurant dans l’Inventaire vert selon la CIB à l’entrée en vigueur de chaque nouvelle version de la CIB.
3. Il a également été noté que le comité avait décidé de créer un groupe d’experts chargé d’examiner la nécessité d’élaborer un nouveau schéma d’indexation ou de balisage dans la CIB qui couvrirait les technologies transversales.
4. Le groupe de travail a également pris note de l’adoption par le comité des modifications du *Guide d’utilisation de la CIB* et des Principes directeurs pour la révision de la CIB (ci‑après dénommés “principes directeurs”), comme l’introduction du nouvel appendice VII relatif aux “Principes directeurs concernant la conversion des schémas de classement existants aux fins de leur incorporation dans la CIB” dans les principes directeurs.

# Rapport sur la dix‑huitième session du Groupe de travail WG1 de l’IP5 sur la classification

1. Le groupe de travail a pris note d’un rapport présenté oralement par l’USPTO au nom des offices de l’IP5.
2. Il a été noté que, durant la dix‑huitième session du Groupe de travail WG1 de l’IP5, les offices de l’IP5 étaient convenus de faire passer à la phase CIB quatre projets de l’IP5 (projets F).
3. Le groupe de travail a en outre pris note du fait que l’USPTO, au nom des offices de l’IP5, avait publié sur le forum électronique consacré à la CIB (ci‑après dénommé “forum électronique”), sous le projet [CE 456](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1589/CE456) (voir l’annexe 23 du dossier de projet), une liste de tous les projets et propositions en cours des offices de l’IP5, afin d’éviter tout chevauchement entre les demandes de révision de la CIB et les activités de révision en cours des offices de l’IP5.

# Programme de révision de la CIB

1. Le groupe de travail a examiné 42 projets de révision, à savoir : [C 487](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4957/C487), [C 488](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/6970/C488), [C 489](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7016/C489), [C 490](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7019/C490), [C 491](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7025/C491), [C 492](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7507/C492), [F 044](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4732/F044), [F 048](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7061/F048), [F 050](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/6931/F050), [F 053](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7073/F053), [F 055](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4837/F055), [F 059](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4951/F059), [F 061](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1720/F061), [F 062](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1702/F062), [F 065](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1724/F065), [F 067](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4948/F067), [F 068](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7064/F068), [F 070](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7076/F070), [F 073](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7079/F073), [F 077](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7058/F077), [F 078](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4978/F078), [F 079](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7150/F079), [F 081](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7278/F081), [F 083](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7067/F083), [F 084](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7070/F084), [F 085](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7153/F085), [F 086](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7156/F086), [F 087](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7028/F087), [F 088](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7159/F088), [F 089](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7284/F089), [F 090](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7162/F090), [F 091](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7206/F091), [F 092](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7209/F092), [F 093](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7245/F093), [F 094](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7339/F094), [F 096](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7296/F096), [F 097](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7345/F097), [F 098](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7257/F098), [F 099](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7299/F099), [F 100](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7360/F100), [F 102](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7281/F102) et [F 118](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7516/F118).
2. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.
3. Il a été rappelé aux rapporteurs des projets de révision de systématiquement passer en revue les renvois figurant dans les secteurs révisés des projets de révision et de présenter des propositions en vue de la suppression des éventuels renvois non limitatifs du schéma, conjointement à la proposition de révision, ainsi que des définitions si besoin (voir l’annexe VII du document IPC/CE/47/2).
4. Le groupe de travail souhaiterait appeler particulièrement l’attention des offices sur les paragraphes 14 à 16 des principes directeurs pour la suppression des renvois non limitatifs, afin de décider si les renvois de priorité devraient être remplacés par des renvois de limitation du domaine couvert.
5. Le groupe de travail a rappelé la décision qu’il avait prise à sa trente‑sixième session concernant la procédure relative à l’utilisation du système de gestion de la révision de la CIB (IPCRMS) et du forum électronique et a vivement encouragé les offices à commencer à utiliser l’IPCRMS conformément aux procédures convenues (voir l’annexe III du document IPC/WG/36/2). Il a également invité le Bureau international à appliquer de manière stricte les délais relatifs aux mesures indiquées sur le forum électronique qui relèvent des offices, afin de garantir l’efficacité des délibérations qui auront lieu durant les sessions du groupe de travail. Les rapporteurs et les offices ayant formulé des observations ont été instamment priés de respecter les délais pour la communication de leurs rapports, propositions et observations. En particulier, les rapporteurs ont été invités à établir leurs rapports dans les délais prescrits et à décider de ne prendre en considération que les observations ayant été formulées dans les délais.

# Programme de définitions de la CIB

1. Le groupe de travail a examiné deux projets de définition, à savoir : [D 310](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4960/D310) et [D 311](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7171/D311).
2. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.

# Maintenance de la CIB

1. Le groupe de travail a examiné neuf projets de maintenance, à savoir : [M 615](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1745/M615), [M 618](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7192/M618), [M 622](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7376/M622), [M 769](http://web2.wipo.int/ipc-ief/fr/project/1731/M769), [M 779](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7135/M779), [M 781](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7141/M781), [M 783](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7144/M783), [M 786](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7168/M786) et [M 788](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7459/M788).
2. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.
3. Le groupe de travail a réitéré son invitation aux offices concernant la présentation de propositions de suppression des renvois non limitatifs du schéma sur une base volontaire dans le cadre des projets de maintenance (M 200 à M 500). Les offices volontaires étaient invités à informer le Bureau international des sous‑classes dans lesquelles ils envisageaient de proposer la suppression de renvois non limitatifs, afin de permettre la création des projets de maintenance correspondants sur le forum électronique (voir l’annexe VII du document IPC/CE/47/2). Le Bureau international fixerait ensuite les délais relatifs aux actions sur le forum électronique pour deux séries d’observations avant leur approbation définitive.
4. Lors de la suppression des renvois non limitatifs, il y a lieu de suivre la recommandation du groupe de travail relative au traitement des renvois de priorité (voir le paragraphe 17), étant entendu qu’aucun reclassement ne devrait être effectué dans le cadre des projets de maintenance visés au paragraphe 22.
5. Le Secrétariat a indiqué qu’un tableau actualisé récapitulant l’état d’avancement de la suppression des renvois non limitatifs du schéma serait inséré dans le dossier de projet [WG 191](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/3700/WG191).
6. Le groupe de travail est convenu de créer les deux nouveaux projets de maintenance suivants :

Électricité : M 789 (H01R, OEB) – découlant du projet [F 055](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4837/F055).

Chimie : M 790 (C12G, Suède) – découlant du projet [F 078](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4978/F078).

# Mises à jour sur l’appui informatique en rapport avec la CIB

1. Le groupe de travail a pris note d’un bref [exposé](http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=46437) présenté par le Bureau international sur la mise à jour des différents systèmes et projets informatiques à l’appui de la CIB.
2. Le groupe de travail a été informé de l’état d’avancement du projet de solution de gestion des listes de travail de la CIB (projet IPCWLM). La phase de clarification des besoins devrait être achevée à la fin du mois de juin 2018 et le calendrier de mise en œuvre pourra être confirmé à ce moment‑là.
3. Le groupe de travail a également été informé de la suppression de la possibilité de communiquer des fichiers de résultats de reclassement par courrier électronique à partir du 1er juillet 2018 et du maintien de la possibilité de télécharger les fichiers correspondants dans le système de présentation des reclassements en ligne (système IPCRECLASS) et plus tard dans l’IPCWLM.
4. Le Bureau international a annoncé que, conformément à la demande de l’équipe d’experts chargée du projet IPCWLM, une première version des exigences relatives au rapport de simulation des listes de travail avait été établie pour observations et approbation par voie électronique.
5. Le Bureau international a également fait part des résultats prometteurs obtenus concernant la mise au point d’un prototype multilingue pour la catégorisation automatique de texte dans la CIB (IPCCAT) et de la mise à disposition d’un nouvel ensemble de données de 50 millions d’extraits de documents de brevet classés dans la CIB, en tant qu’incitation à la recherche‑développement dans le domaine de l’intelligence artificielle appliquée à la catégorisation automatique de texte dans la CIB.
6. Plusieurs offices ayant présenté oralement des propositions de modification à apporter au forum électronique, au système de gestion de la révision de la CIB (IPCRMS) et à la plateforme de publication de la CIB (IPCPUB), qui devraient être formulées dans les projets correspondants du forum électronique pour examen approfondi, le Bureau international a rappelé que, comme indiqué lors de la cinquantième session du comité en 2018, ses ressources étaient essentiellement destinées au projet IPCWLM.

# Prochaine session du groupe de travail

1. Après avoir évalué la charge de travail attendue pour sa prochaine session, le groupe de travail est convenu de consacrer le lundi, le mardi et le mercredi matin au domaine de l’électricité, le mercredi après‑midi et le jeudi matin au domaine de la chimie et le jeudi après‑midi et le vendredi au domaine de la mécanique.
2. Le groupe de travail a pris note des dates prévues pour sa quarantième session :

12 – 16 novembre 2018

1. *Le présent rapport a été adopté à l’unanimité par le groupe de travail par voie électronique le 24 mai 2018*.

[Les annexes suivent]